uvsq.fr

UVSQ

Offre de formation

DIPLÔME D'ÉTAT INFIRMIER(E) ANESTHÉSISTE

DOMAINE(S) :
SCIENCE - TECHNOLOGIE - SANTÉ

DISCIPLINE(S)	Médecine et santé
DURÉE DES ÉTUDES	4 semestres
COMPOSANTE(S)	UFR Simone Veil - santé
SITE(S) D'ENSEIGNEMENT	Guyancourt (Saint-Quentin-en-Yvelines)
FORMATION CONTINUE	

Les études sont d’une durée de vingt-quatre mois, organisées en quatre semestres universitaires, à temps plein. Elles comportent, répartis sur l’ensemble de la scolarité, des enseignements théoriques fondamentaux et cliniques, et des enseignements pratiques, répartis en unités d’enseignement.

Spécificités de la formation

L’infirmier anesthésiste diplômé d’État réalise des soins spécifiques et des gestes techniques dans les domaines de l’anesthésie-réanimation, de la médecine d’urgence et de la prise en charge de la douleur.
L’infirmier anesthésiste analyse et évalue les situations et intervient afin de garantir la qualité des soins et la sécurité des patients en anesthésie-réanimation dans la période péri-interventionnelle
Ses activités concourent au diagnostic, au traitement, à la recherche. Il participe à la formation dans ces champs spécifiques.

Compétences développées

La finalité de la formation est de former un infirmier anesthésiste, c'est-à-dire un infirmier responsable et autonome, particulièrement compétent dans le domaine de soins en anesthésie, ce domaine comprenant des périodes pré, per et post interventionnelles, et dans celui des soins d'urgences et de réanimation.

Formation(s) requise(s)

» Être titulaire soit d’un diplôme, certificat ou autre titre mentionné à l’article L. 4311-3 ou à l’article L. 4311-12 du code de la santé publique leur permettant d’exercer sans limitation la profession d’infirmier, soit d’un diplôme ou d’une autorisation d’exercice délivrée par le directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale chargé de la santé en application de l’article L. 4311-4 du code de la santé publique,

» justifier de deux années minimum d’exercice, en équivalent temps plein de la profession d’infirmier au 1er janvier de l’année du concours ;

» avoir subi avec succès les épreuves d’admission à la formation préparant au diplôme d’État d’infirmier anesthésiste, organisées par chaque école autorisée sous le contrôle du directeur général de l’agence régionale de santé et du président d’université.

Inscription

Pour s'inscrire à ce diplôme au sein de l'UVSQ, il faut d'abord être admis au concours (écrit+oral) de l'école d'Infirmier(e) Anesthésiste.
Après votre inscription à l'école d'Infirmier(e) Anesthésite vous pourrez vous inscrire à l'UVSQ.

Contenu de la formation

Répartition des 120 crédits européens
1. Enseignement en école : 60 ECTS :
Sciences humaines, sociales et droit (6 ECTS) ;
Sciences physiques, biologiques et médicales (8 ECTS) ;
Fondamentaux de l’anesthésie, réanimation et urgence (14 ECTS) ;
Exercice du métier d’IADE dans les domaines spécifiques (10 ECTS) ;
Etudes et recherche en santé (6 ECTS) ;
Intégration des savoirs de l’IADE (10 ECTS) ;
Mémoire professionnel (6 ECTS).

2. Enseignement clinique en stages : 60 ECTS
S1 : 14 semaines de stage (14 ECTS)
S2 : 14 semaines de stage (16 ECTS)
S3 : 14 semaines de stage (14 ECTS)
S4 : 16 semaines de stage (16 ECTS)

Contrôle de connaissances

Les évaluations d'unités d'enseignements (UE):
L'évaluation est en relation directe avec l'apprentissage et le référentiel formation qui l'encadre, que le lien entre ce qui est évalué et ce qui a fait l'objet d'apprentissage doit être évident et clair. L'évaluation est soucieuse d'exactitude et de précision, les modalités sont connues et non modifiées en cours de processus.
Les évaluations cliniques :
La formation clinique est évaluée sous forme de validation de stage et proposition de validation de compétences.
La validation des stages reposera sur la mise en oeuvre des compétences requises dans une ou plusieurs situtations.
Le dipôme d'Etat d'infirmier anesthésite sanctionne un niveau validé par l'obtention de 120 crédits européens.

Stages

Les stages ont une durée de 58 semaines, soit 2030 heures pour les deux ans.
Sur la base de 1 semaine = 35 heures
Durée des stages pour la 1ère année :
28 semaines, soit 14 semaines en S1 et 14 semaines en S2.
Durée des stages pour la 2ème année :
30 semaines, soit 14 semaines en S3 et 16 semaines en S4.

Adresses et coordonnées

Responsable Universitaire :
Pr Morgan Le Guen

Responsable pédagogique ERIADE :
Sylvie Lamblin

Contacts administratifs

Secrétariat ERIADE :
Annick Picot
ecoleiade-chips@ght-yvelinesnord.fr
01 70 42 94 72